



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juillet 2020

sous la présidence du Maire, **M. Jean-Louis HOERLE**

Nombre des membres élus : 33 Conseillers en fonctions : 33

Conseillers présents : 27 Conseillers absents : 6

dont 6 excusés

6 membres ont voté par procuration.

13) POINT DE L'ORDRE DU JOUR :

CARTE SCOLAIRE 2020/2021

Rapporteur : Monsieur Le Maire, Jean-Louis HOERLE

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE.

POUR EXTRAIT CONFORME
BISCHHEIM LE 17 juillet 2020
LE MAIRE
JEAN-LOUIS HOERLE

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

13. CARTE SCOLAIRE 2020/2021

Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire 2020/2021 l'Inspection Académique du Bas-Rhin a retenu les mesures suivantes :

➤ **A l'école élémentaire RÉPUBLIQUE**

La création d'un emploi d'enseignant du 1^{er} degré bilingue.

A la rentrée 2020, cette école se composera de 8 classes monolingues, 7 classes bilingues et 1 ULIS.

➤ **A l'école élémentaire LES PRUNELLERS**

La régularisation d'un emploi d'enseignant du 1^{er} degré qui avait été affecté provisoirement à la rentrée 2019 et le retrait d'un emploi d'enseignant du 1^{er} degré en dédoublement.

A la rentrée 2020, cette école se composera de 10 classes hors dédoublement et 12 classes dédoublées CP-CE1 ainsi qu'1 ULIS.

En vertu des dispositions de la circulaire interministérielle du 21 février 1986, il incombe au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

prend acte

- De la création d'un emploi d'enseignant du 1^{er} degré bilingue à l'école République.
- De la régularisation d'un emploi d'enseignant du 1^{er} degré qui avait été affecté provisoirement à la rentrée 2019 et du retrait d'un emploi d'enseignant du 1^{er} degré en dédoublement à l'école élémentaire des Prunelliers.